



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1641
SÉANCE DU 15 AVRIL 2025

**Approbation des comptes 2023 de la Fondation de la Ville de Genève
pour le logement social (FVGLS) (PR-1641)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'art. 30, al. 1, lettre i) de la loi sur l'administration des communes
du 13 avril 1984;

vu l'article 7 des statuts de la Fondation de la Ville de Genève pour le
logement social du 1^{er} novembre 2019 (PA 552.01);

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 65 oui

Article premier. – Le Conseil municipal approuve le rapport annuel
d'activité 2023, le compte de pertes et profits et le bilan au 31 décembre
2023, l'annexe aux comptes 2023 et le rapport de l'organe de contrôle du
28 février 2024 de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement
social.

Certifié conforme :

La Secrétaire:

Florence Kraft-Babel

La Présidente:

Livia Zbinden